

Urbaniste-aménagiste

Urbaniste-aménagiste

Aménagement du territoire, géomatique

En tant qu'urbaniste-aménagiste, vous vous occupez de l'aménagement du territoire dans les villes et leurs périphéries. Vous élaborez des projets, déterminez l'utilisation des sols et plans de zone et planifiez l'emplacement des structures d'intérêt public, telles que les écoles, les hôpitaux ou les routes. Vous tenez compte de l'impact environnemental et de la qualité de vie de la population.

Tâches

Élaboration de projets

- Définir une politique d'aménagement du territoire respectueuse du bien-être de la population en délimitant les différentes zones résidentielles, industrielles ou de loisirs
- Analyser les problèmes socio-économiques et environnementaux liés à l'urbanisation, ainsi que les besoins de développement urbain d'une ville ou d'une région
- Examiner et prendre en compte les intentions et les demandes des clients: organismes publics, entreprises privées, etc.
- Évaluer la demande en fonction des secteurs concernés par le projet, en tenant compte également des intérêts en jeu, par exemple des avantages et des inconvénients de l'infrastructure à concevoir
- Établir des budgets et rechercher des financements
- Utiliser et interpréter les données informatisées fournies par le système d'information géographique (SIG) et les services statistiques

Réalisation de projets

- Opérer dans le respect des lois et règlements fédéraux, cantonaux et communaux
- Définir et intégrer harmonieusement les zones d'habitation afin de garantir une qualité de vie optimale aux habitants: logements principaux et résidences secondaires, structures agricoles, commerciales, industrielles, de loisirs, etc.
- Rédiger des rapports et des projets de réglementation sur la construction et l'urbanisme
- Réhabiliter les quartiers et les centres industriels abandonnés, revitaliser les centres urbains par la création de zones commerciales, piétonnes, d'infrastructures culturelles et de loisirs
- Collaborer à la création d'un réseau de transports publics, de pistes cyclables, etc.
- Gérer les conflits pouvant surgir entre les particuliers, les promoteurs du projet, les associations et les organismes publics, en privilégiant l'équilibre et la compatibilité des choix d'aménagement

Environnement de travail

Les urbanistes-aménagistes travaillent aussi bien au bureau qu'à l'extérieur.

Les employeurs sont souvent des organismes publics tels que la Confédération, les cantons et les communes, mais les urbanistes peuvent également travailler dans des bureaux d'études privés spécialisés dans l'urbanisme. L'offre en matière d'emploi est liée à l'évolution du secteur de la construction et des travaux publics, mais elle reste limitée.

Qualités requises et intérêts

Qualités requises

- Capacité d'analyse
- Esprit de décision
- Aptitude à diriger et gérer une équipe
- Capacité d'adaptation à l'évolution technologique
- Facilité de rédaction
- Sens de la communication
- Capacité de représentation spatiale
- Aptitude à négocier

Intérêts

- Travailler avec des chiffres
- Planifier, construire, dessin technique
- Planifier, organiser
- Réaliser des tâches techniques

Formation

La profession requiert des études dans une haute école.

Il s'agit en général d'un bachelor d'une haute école spécialisée ou d'un master d'une université/EPF en aménagement du territoire, en géographie ou en développement territorial.

Durée

-
- Bachelor: au moins 3 ans
 - Master: au moins 2 ans

filière d'études aménagement du territoire, géomatique

<https://www.orientation.ch/fr/filieres-d-etudes/amenagement-du-territoire-geomatique>

Professions voisines

Autre information

Numéro Swissdoc

Liens utiles

Fédération suisse des urbanistes (FSU)

<https://www.fsu-r.ch>

Fédération suisse des urbanistes (FSU)

<https://metiers-amenagement.ch>

Section romande